



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt et un, le 6 octobre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans la Salle du Parc de la Mairie, sur la convocation du 27 août 2021 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les CONSEILLERS MUNICIPAUX suivants :

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Patricia CANAL, Jocelyne CEZAR, Éric CHAUDOREILLE, Rémy COSTA, Karine DUBOIS, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Pierre SAUVAGE, Michel TOULOUZE

Absents excusés :

Jean-Claude BUET (pouvoir donné à Muriel MILLOT)
Christine PONCET (pouvoir donné à Patricia CANAL)
Cédric CONVERTINI

Secrétaire de séance : Jocelyne CEZAR

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

1. Air capteur, analyse de l'air

Nous avons contacté d'autres entreprises pour la pose du capteur, un partenariat avec la région pourrait être possible, via une adhésion de 50 euros par an. Décision est prise d'adhérer.

2. Ales y ; covoiturage public

Alés Agglomération a mis en place un système de covoiturage gratuit, avec rémunération des conducteurs. Un poteau d'information a été mis en place vers le stade. Nous allons faire un article explicatif dans un prochain journal.

3. Conseil des Jeunes

Le conseil des Jeunes a été installé le 10 septembre. Les jeunes sont nombreux et impliqués dans ce projet. 3 réunions ont déjà eu lieu pour l'organisation de la fête d'Halloween. Un budget de 500 euros leur a été alloué pour cet événement.

4. Convention défense extérieure contre l'incendie 2021

Dans le cadre de sa compétence DECI, la Commune est seule habilitée à aménager et entretenir les bouches et poteaux incendie, en lien avec le service d'incendie et de secours.

La Commune s'engage à ce que les bouches et poteaux incendie respectent les normes et règlements en vigueur.

En dehors des opérations liées à la DECI et au service d'incendie et de secours, afin de garantir l'équité financière recherchée par la présente convention, la Commune veillera à ce que les bouches et poteaux incendie ne fassent l'objet d'aucune utilisation. La Commune s'engage à ce titre à intervenir sans délai pour mettre fin aux éventuels vandalismes et autres vols d'eau.

La Commune prévient, sans délai, le service de la REAAL d'Alès Agglomération en cas de survenance d'un désordre sur une bouche ou un poteau d'incendie susceptible de porter préjudice au réseau d'alimentation en eau potable.

La Commune versera annuellement une indemnité forfaitaire de 90 € par bouche ou poteau incendie situé sur son territoire.

5. Délibération attribution de compensation AA

Point annulé

6. Délibération mandatement assurances statutaires

Pour pallier l'absence de prise en charge des salaires en cas de maladie ou accident de travail des salariés, il nous est proposé de prendre une assurance pour couvrir ce type de frais et les frais médicaux liés à l'accident de travail des salariés.

L'assurance est très couteuse, et ne paraît pas très adapté à notre structure.

7. Délibération Terrain de Lascours

Nous souhaitons engager une procédure de modification simplifiée du PLU afin de supprimer deux emplacements réservés qui n'ont plus d'utilité.

Vu, les articles L153-45 à 48 du Code de l'urbanisme qui précise le champ d'application et les modalités de la procédure de modification simplifiée.

Considérant les modifications envisagées suivantes :

- Suppression de l'emplacement réservé n°2 (ER2)
- Suppression de l'emplacement réservé n°5 (ER5)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
D'engager la procédure de modification simplifiée du PLU.

8. Évènements festifs à venir

- 9 octobre Concert Rock
- 22 octobre Primeur à Ners
- 31 octobre, journée pour octobre rose
- 31 octobre, soirée halloween

- 25 novembre, repas des aînés
- 27 novembre, marché de Noël
- 4 décembre, Téléthon
- 5 décembre, Loto du Tennis Club

9. Fête de l'escargot

Nous envisageons la date du 25 juin 2022 pour cet événement. Nous continuons les réunions avec le Conseil pour la préparer. A partir de janvier, nous associerons la population.

10. Instruction des déclarations préalables

Nous sommes en convention avec AA jusqu'au 31/12. Nous continuons notre réflexion sur le fait de les instruire nous directement.

11. Obligation légale de débroussaillage

Alès Agglomération nous a fourni grâce au SIG, un ensemble de documents concernant notre zonage des OLD, avec la liste des propriétaires concernés. Ces éléments vont nous permettre de travailler correctement sur cette thématique.

La commission urbanisme se réunira pour travailler sur ce sujet.

12. Ramassage chats

Plusieurs réunions ont eu lieu avec des bénévoles de Brignon et de Cruviers-Lascours. Nous allons créer une association commune entre les 2 villages. 4 cages de capture ont été achetées, et des partenariats avec des vétérinaires ont été établis, mais peu nombreux.

Sur 2022, l'association « Les chats vagabonds » fera des partenariats avec des co-financeurs pour les stérilisations, type 30 millions d'amis, fondation bardot, etc...

D'ici à la fin de l'année, les stérilisations seront prises intégralement en charge par les mairies.

13. Repas des aînés

La date retenue est le jeudi 25 novembre 2021 à midi. Le traiteur Fabaron a été retenu. La prestation musicale sera assurée par Jean-Marc ALQUEZAR, qui était déjà venu animer un repas. Un flyer va être distribué.

14. Spectacle de Noël

Pour le spectacle de Noël, il aura lieu soit le vendredi 17 décembre à partir de 18h, soit le samedi 11. Nous allons voir en fonction de ce que nous proposerons comme événement. Le père Noël sera là.

15. Subventions associations

Il est proposé au Conseil de voter les demandes de subventions aux associations que nous avons reçues. Les élus membres de certaines associations s'abstiennent de voter :

- 300 euros pour le comité des fêtes pour l'organisation d'octobre rose (Vote à l'unanimité)
- 800 euros pour l'association Model's pour du matériel informatique (1 abstention)
- 800 euros pour l'association TCCL pour du matériel informatique (1 abstention)
- 187,50 euros pour remboursement des cours de Tennis aux écoles (1 abstention)

16. Zone artisanale

Point reporté, nous n'avons pas encore reçu le chiffrage du cabinet CEREG

17. Questions diverses

- Sécurité routière : Prévoir du mobilier (boules et/ou bancs) entre la cave et les écoles pour marquer la zone, et ne pas laisser se garer les voitures
- Lors de la rénovation de la RD18, entre les écoles et la sortie du village, un ralentisseur a été supprimé, à voir comment faire ralentir les voitures à cet endroit (Peintures, Borne centrale, etc)

Pour ces 2 points, la commission urbanisme se rendra sur place.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.